



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Dossier 47/26 – CAMAC 249164  
Enquête publique  
du 11.04.2026 au 10.05.2026

Selon la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP, entrée en vigueur le  
01.01.2023

**Type de demande :**                       **Abattage**                       **Elagage hors entretien courant**

Propriétaire(s)			
Nom(s)	Konovalov	Prénom(s)	Andrey
Adresse de correspondance du propriétaire	Chemin des Plans 20	NPA Localité	1885 Chesières
Téléphone représentant :	079/351.48.89	Courriel représentant :	loic@lattice-veillard.ch
Bien-fonds concerné			
Adresse du bien-fonds	Chemin des Plans 20, 1885 Chesières		
Parcelle n°	2283 - 15176		

### OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Etat sanitaire (sain – malade – normal – endommagé)
3/4	2	Bouleau		~700 cm	normal
2	1	Cornouiller sanguin		~100 cm	normal
7/8	2	Noisetier		~100 cm	normal
9/10	2	Sorbier		~100 cm	normal
11	2	Viorne		~100 cm	normal
12/13	3	Erable sycomore		~800 cm	normal
1/5/6	10	Picéa abies		~200 cm	normal

Les travaux abattage doivent être prévus en dehors de la période de reproduction de la faune, soit entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 mars, conformément au règlement d'application de la LPrPNP

### MOTIFS

- Risques sécuritaires ou     phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- La plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)  
*N.B. Certains projets peuvent bénéficier d'une dispense d'enquête publique. En effet, la commune peut choisir de dispenser d'enquête publique certains projets de minime importance, si aucun intérêt public majeur ou privé, notamment des voisins, n'est en danger.*
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO),  
*La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire*  
N° Camac : 249164.....    N° dossier communal : 47/26.....

Description des motifs de la demande (optionnelle) :

.....  
*Lier en parallèle avec une demande de MAE pour des murs de soutènement. Les demandes vont de paire.*  
 .....

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

### PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement des plantations compensatoires. Les arbres doivent être compensés.

*N° sur plan	Nombre	Essence	Hauteur (m)
		<b>Arbres majeures résineux</b>	
	3	Larix decidua	~300cm – 350cm
	1	Pinus nigra	~300cm – 350cm
	8	Pinus cembra	~300cm – 350cm
	3	Picea omorika	~300cm – 350cm
		<b>Arbres majeures caducs</b>	
	1	Acer opalus	~300cm – 350cm
	1	Acer campestre	~300cm – 350cm
	1	Alnus incana ou glutinosa	~300cm – 350cm
	1	Prunus avium	~300cm – 350cm
		<b>Arbres mineurs résineux</b>	
	8	Pinus mugo	~250cm – 300cm
	5	Ilex aquifolium	~250cm – 300cm
	8	Pinus .. divers variétés	~250cm – 300cm
	15	Juniperus .. divers variétés	~250cm – 300cm
		<b>Arbres mineur caducs</b>	
	3	Betula utilis 'doorenbos'	~250cm – 300cm
	1	Acer griseum	~250cm – 300cm
	12	Carpinus betulus	~250cm – 300cm
	3	Fagus sylvatica 'atropunicea'	~250cm – 300cm
	3	Malus 'evereste' et 'coccinella'	~250cm – 300cm
	3	Amelanchier ovalis	~250cm – 300cm
	~50	Arbustes caducs et persistants pour haies vives	~100cm

Remarques :

.....

.....

.....

#### Conditions obligatoires liées aux compensations :

- L'autorisation de supprimer un élément du patrimoine arboré est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, dans un délai d'un an à compter de l'octroi de l'autorisation dérogatoire ou du permis d'habiter, à une plantation compensatoire, selon le principe d'un pour un au minimum. Le reboisement doit être constaté par le garde-forestier, qui doit être contacté par vos soins.
- La compensation doit être une essence indigène.
- La hauteur minimale exigée des plants, lors des travaux de replantation, est de 2 m. pour les hautes tiges et de 1 m. pour les buissons. A noter que les buissons doivent être plantés sous forme de haies vives.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

- Les plantations compensatoires doivent se conformer aux dispositions du code rural et foncier, notamment les distances à respecter depuis les limites de la parcelle voisine. Le choix de l'emplacement devra tenir compte de la présence éventuelle de conduites souterraines telles que conduites d'eau ou de gaz, câbles électriques.
- En règle générale, la plantation compensatoire doit être effectuée sur le fonds où est situé l'élément du patrimoine arboré à supprimer. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine, pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation. Cet élément doit être spécifié dans l'autorisation.

**Je certifie que les renseignements du présent formulaire sont complets et exactes.**

Lieu et date

Signature du propriétaire

VOUVRY LE ...2...MARS...2026

Mandataire de la requête : Loïc Gilli  
Lathion et Vaillard SA

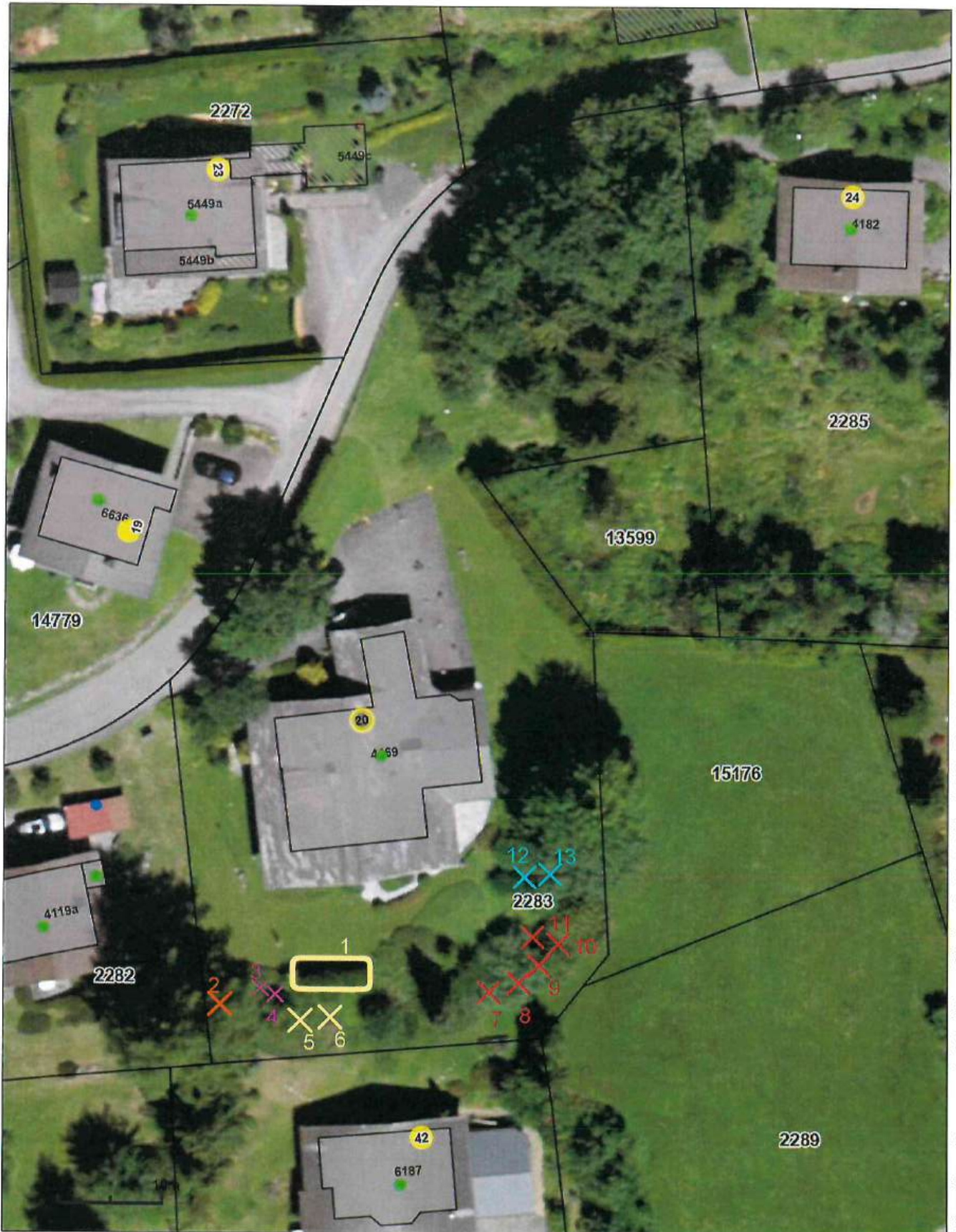
Le présent formulaire doit être envoyé à : [commune@ollon.ch](mailto:commune@ollon.ch)

Lu et approuvé par la Municipalité le : 30 mars 2026

  
Payeur/Paiant Pächter  
Lathion & Vaillard SA

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale**

**Les demandes sont publiées pour une durée de 30 jours au pilier public ou, dans le cadre d'une construction, par l'enquête public CAMAC.**

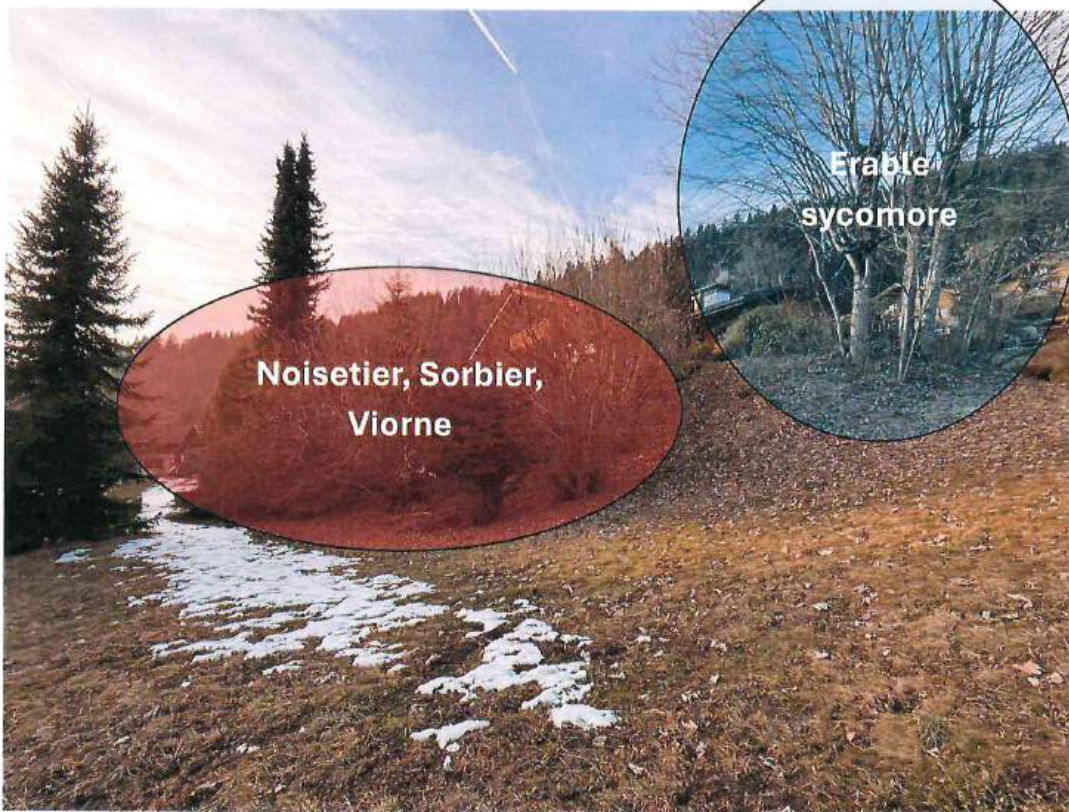


Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

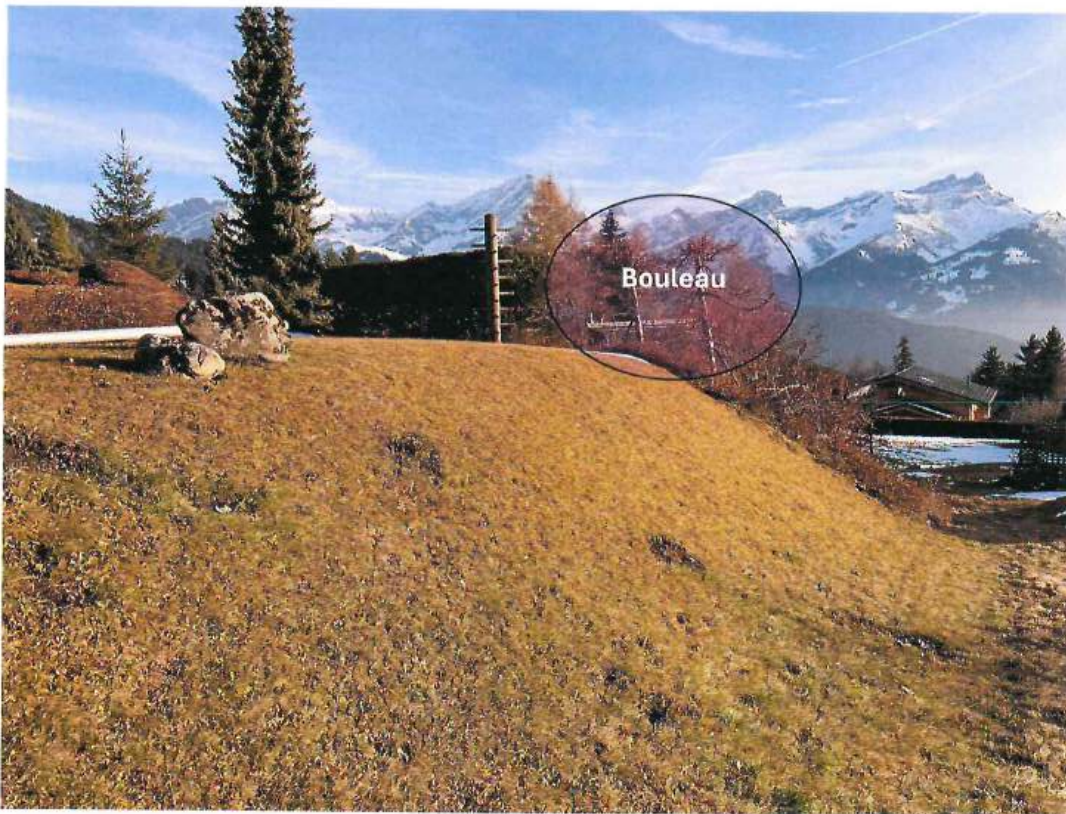
M. Konovalov – Abattage des arbres



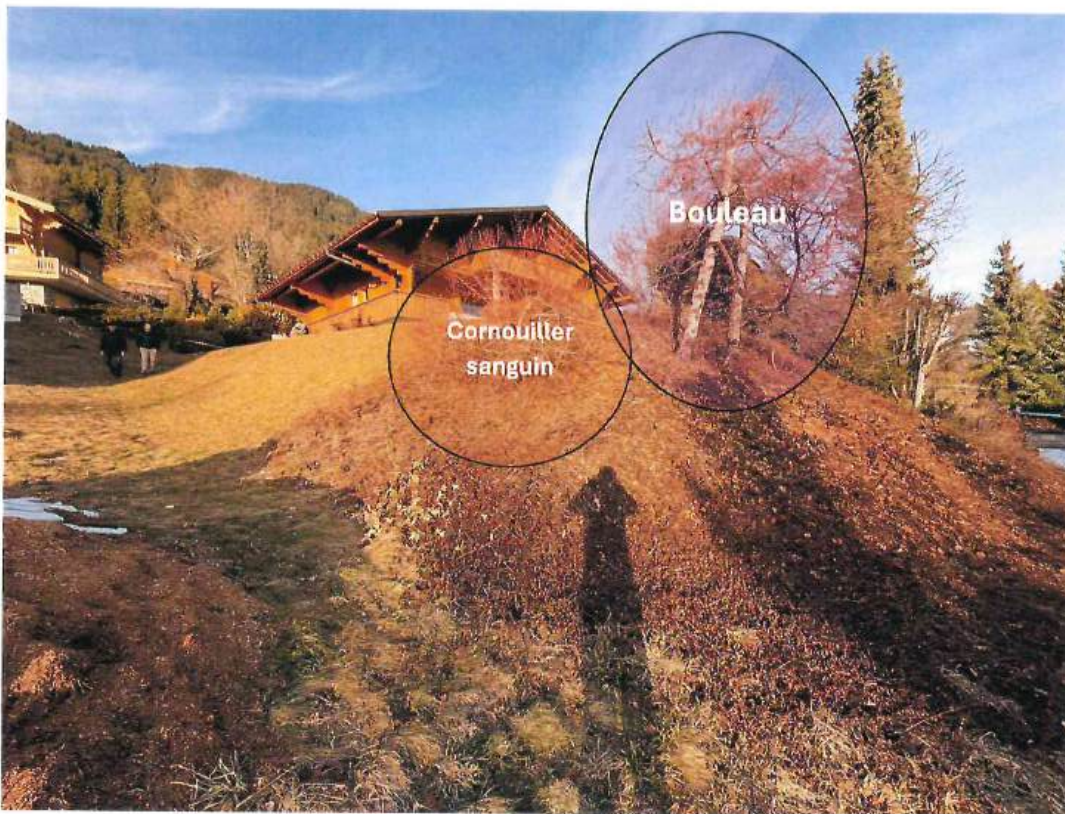
M. Konovalov – Abattage des arbres



M. Konovalov – Abattage des arbres



M. Konovalov – Abattage des arbres



# Liste plantes : Projet M. Konovalov

## Plantations prévues

---

### Arbres majeurs résineux :

- 3x Larix decidua
- 1x Pinus nigra
- 8x Pinus cembra
- 3x Picea omorika

### Arbres majeurs caducs :

- 1x Acer opalus
- 1x Acer campestre
- 1x Alnus incana ou glutinosa
- 1x Prunus avium

### Arbres mineurs résineux :

- 8x Pinus mugo
- 5x Ilex aquifolium
- 8x Pinus ... divers variétés
- 15x Juniperus... divers variétés

### Arbres mineurs caducs :

- 3x Betula utilis 'Doorenbos'
- 1x Acer griseum
- 12x Carpinus betulus
- 3x Fagus sylvatica 'Atropunicea'
- 3x Malus 'Evereste' et 'Coccinella'
- 3x Amelanchier ovalis

◆ ~50 arbustes caducs et persistants pour haies vives

*Payson* *Piscina*  
*Lathion & Vailland SA*

# La vision du végétale et état des lieux

## Vers une cohérence végétale

L'état actuel de la végétation se caractérise par une implantation éparse et peu structurée, ne révélant pas de fil conducteur végétal clair à l'échelle des parcelles. Cette disposition ponctuelle laisse apparaître de nombreux vis-à-vis directs, limitant l'intimité des espaces extérieurs et la qualité des ambiances paysagères.

L'objectif du projet est de recomposer une trame végétale cohérente, capable de structurer l'ensemble du site, de créer des continuités visuelles et de maîtriser les regards. Par une implantation réfléchie des végétaux, il s'agit de donner une lecture unitaire et harmonieuse aux différents espaces, tout en renforçant leur identité paysagère.

La volonté de travailler avec des essences indigènes, parfaitement adaptées aux conditions climatiques et à l'altitude, constitue un principe fondamental du projet. Ce choix garantit une intégration naturelle au paysage alpin, une meilleure durabilité des plantations et une gestion plus respectueuse de l'environnement.

---

## Les végétaux existant - Surface verte



## Les conifères à grand développement

De 6 à 12m

**Pinus sylvestris - Pin sylvestre**



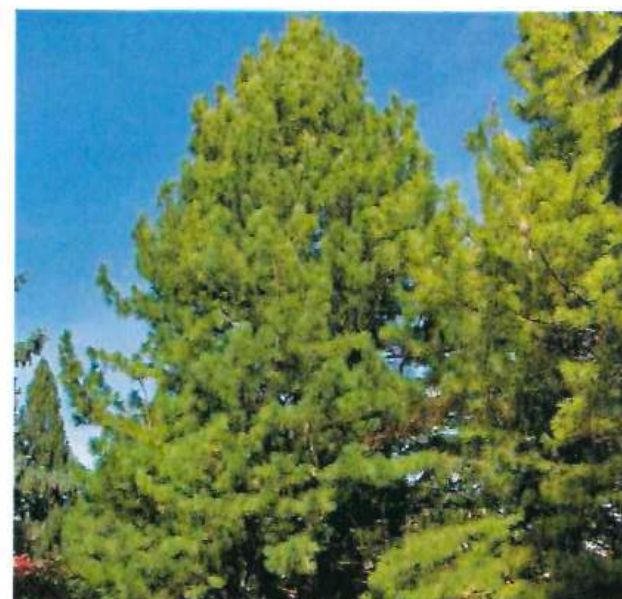
Tronc décoratif, aspect clairsemé intéressant, apporte légèreté et contraste.

**Larix decidua - Mélèze d'Europe**



Forme aérienne et dorée en automne, apporte relief et lumière à la composition. Seul conifère caduc !

**Pinus cembra - Pin cembro**



Couronne dense et régulière, aiguilles vert clair, très élégant en solitaire ou pour un effet alpin authentique, excellent pour la vue panoramique.

**Acer pseudoplatanus - Erable sycomore**



Couronne ample et harmonieuse, tronc souvent sculptural, fruits ailés visibles et décoratifs.

**Alnus incana - Aulne blanc**



Port souple et naturel, tronc clair, petits cônes persistants très décoratifs en hiver.

**Prunus padus - Merisier à grappes**



Port élégant et élancé, fleurs blanches spectaculaires au printemps, fruits noirs brillants décoratifs pour l'automne.

**Sorbus aucuparia - Sorbier des oiseleurs**



Silhouette élégante, forte identité alpine, fruits très visibles apportant un accent décoratif marqué.

**Fraxinus exelsior - Frêne élevé**



Port élancé et aéré, tronc droit, fruits persistants apportant une lecture graphique en hiver.

**Taxus bacata - If commun**



Croissance lente et dense, silhouette formelle, baies rouges décoratives, parfait pour topiaires ou haies.

**Aronia melanocarpa - Aronia**



Port buissonnant régulier, fruits noirs décoratifs et persistants, très attractif pour oiseaux.

**Ilex aquifolium - Houx**



Silhouette régulière et arrondie, fruits rouges très décoratifs en hiver, effet graphique fort.

**Mahonia aquifolium - Mahonia**



Port buissonnant et graphique, fleurs jaunes éclatantes et fruits bleu/noir décoratifs.

## Les arbustes caducs

De 1,5 à 5m

**Cornus mas - Cournouiller mâle**



Port étalé et ramifié, fleurs jaunes précoces, fruits rouges décoratifs, tronc gris clair élégant.

**Corylus avellana - Noisetier commun**



Port arrondi et souple, tronc et branches tortueux décoratifs, fruits comestibles très graphiques.

**Physocarpus opulifolius - Physo.**



Port buissonnant, grappes de fruits rouges décoratives, structure graphique pour massif ou lisière.

**Viburnum lantana - Viorne lantane**



Port arrondi et dense, fruits rouges à noirs très décoratifs, structure harmonieuse pour haie ou massif.

**Cornus sanguinea - Cornouiller s.**



Port étalé, écorce rouge-brun décorative en hiver, fruits noirs décoratifs.

**Euonymus europaeus - Fusain d'Eur.**



Port arrondi, fruits roses/oranges décoratifs, contraste intéressant en massif ou lisière.